

Championnats Départementaux et Régional Messieurs par paires de Padel 2025

Pour la 1^{ère} année, la Ligue des Hauts-de-France et les 5 comités départementaux mettent en place des **Championnats Départementaux Messieurs par paires de Padel, qualificatifs pour le Championnat Régional**.

I) Conditions de participation

Les Championnats Départementaux et Régionaux Seniors sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- De nationalité française,
 - Licenciés à la FFT **au 31 Octobre** de l'année sportive en cours,
 - Faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure (et dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée » pour les 18 ans et moins).
- Pour participer à un **Championnat Départemental seniors par paire**, qualificatif au Championnat Régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au Championnat Départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).
- De la même manière, pour participer à un **Championnat Régional seniors par paire**, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même Ligue ; ils choisiront alors de participer au Championnat Régional de l'une ou l'autre de leurs deux Ligues d'appartenance.
- Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat Départemental et Régional.

II) Inscriptions

Toutes les paires souhaitant participer s'inscrivent au Championnat Régional Messieurs par paires, en suivant la procédure décrite ci-dessous :

- 1) Une paire s'inscrit au Championnat Régional en remplissant le formulaire ci-après : <https://forms.gle/vAk1cgawTzFY7r828>
- 2) La **clôture des inscriptions est fixée au mardi 6 mai 2025 à 23h59** (date de sortie du classement de mai 2025). **Attention, aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**
- 3) A la date de clôture des inscriptions, la Ligue déterminera et communiquera les 30 paires qualifiées d'office pour le Championnat Régional, qui aura lieu du 27 au 29 juin 2025 à La Raquette de Villeneuve d'Ascq (59).
- 4) Toutes les **paire non qualifiées d'office** seront « **rebasculées** » **automatiquement dans les épreuves des Championnats Départementaux qu'elles auront choisies**. Vous

devez vous assurer d'être disponible sur l'épreuve choisie et de respecter les « cut » au classement en fonction des épreuves (cf paragraphe VI).

- 5) Dès le 7 mai 2025, vous serez contactés par le comité départemental ou le JAP de l'épreuve départementale à laquelle vous êtes inscrits.

NB : chaque comité départemental se réserve le droit de réorienter certaines paires vers d'autres épreuves si le nombre limite d'inscriptions a été atteint pour l'épreuve sélectionnée.

III) Droits d'engagements des Championnats Départementaux et Régional

Les montants des droits d'engagements des Championnats Départementaux et du Championnat Régional sont les suivants :

- Championnat Départemental (P25, P100 et P250) : 20€/joueur, soit 40€ par paire. Les modalités de règlement des droits d'engagements vous seront communiquées par les comités organisateurs de l'épreuve à laquelle vous participez.
- Championnat Régional (P1000) : 25€/joueur, soit 50€/paire. Les 6 paires qualifiées des départements n'auront pas à repayer le droit d'engagement.

IV) Calendrier des différentes épreuves des Championnats Départementaux et Régional

Voir document « Récap championnats départementaux et régional Messieurs Padel 2025.pdf ».

V) Les Championnats de France Seniors par paires

Championnats Départementaux : Qualificatifs pour le Championnat Régional. Ils sont catégorisés au maximum en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. **La paire vainqueur de chaque Championnat Départemental sera qualifiée pour le Championnat Régional (+1 finaliste au poids du tableau).**

Championnat Régional : Qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, il aura lieu le **week-end du 27-28 et 29 juin 2025 à La Raquette de Villeneuve d'Ascq** (6 pistes semi-couvertes) et se jouera avec le Classement de Juin 2025, publié le mardi 3 Juin (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées pour les Championnats de France). **36 paires seront admises à participer au Championnat Régional Messieurs 2025 dans les Hauts-de-France :** 30 paires qualifiés d'office + 5 champions départementaux (vainqueurs des P250) + 1 finaliste des Championnats Départementaux (déterminé au poids du tableau).

Le Championnat Régional est catégorisé en P 1000, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. Dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour les Championnats de France Seniors.

Championnats de France 2025 : ils se dérouleront du 19 au 21 septembre 2025 (lieu à déterminer). 32 paires masculines participeront au Championnat de France. Il est valorisé en P 3000, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

Attention : pour l'ensemble des Championnats, les points seront distribués uniquement si au moins un match a été joué et gagné sur le terrain au cours du Championnat. (WO ou disqualification non pris en compte)

VI) Cahier des charges des Championnats Départementaux Messieurs par paires :

- Prize-money : non
- Coaching autorisé : oui
- Formule : organisation Comité Départemental
- Poids minimum : open ; cut au Classement à respecter sur les P25 (interdiction top 20 000) et P100 (interdiction top 2 000) ; pas de limitation au top 500 sur les P250 (sélection des paires au classement sur les épreuves P250)
- Formats de jeu : selon nombre de paires inscrites pour chaque épreuve et formule sportive retenue

Tout sauf format E en matchs de classement

- Balles neuves Tableau Final & Qualif : 3 / match \geq 1/2 F, fournies par le Comité Départemental
- Balles neuves matchs de Classement : Non obligatoire
- Kinésithérapeute(s) : Non obligatoire
- Médecin sur place : Non obligatoire
- Médailles & Trophées : Fournis par le Comité Départemental
- Restauration au Club (payante) : Obligatoire, à la charge des joueurs

VII) Championnat Régional Messieurs par paires : modes de qualification et de repêchage

La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur Championnat Départemental. Elle sera divisée en 3 sous-listes.

➤ Chacune de ces sous-listes verra les départements, ayant organisé un Championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.

➤ Le poids du tableau d'un Championnat Départemental est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit Championnat (pas les 8 meilleures classées).

➤ Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.

➤ A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de Championnats Départementaux, un tirage au sort sera effectué.

Les 3 sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des départements visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des Championnats de départements ;
- la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des départements visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des Championnats de départements ;
- la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des départements visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des Championnats de départements.

➤ Le **repêchage des paires** s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer au Championnat Régional.

Les **listes de repêchage** seront communiquées aux paires concernées à la fin des Championnats Départementaux (à partir du 26/05/2025).

Classement à prendre en compte :

- Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de Mai 2025.
- En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat Régional sera celui précédant la compétition, donc celui de Juin 2025.

Forfait d'une paire :

- Avant la diffusion du Tableau : On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.
- Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.

CONTACT :

Alexandre MAILLE (Directeur du Padel de la Ligue)

Tél. : 06.03.45.51.46

Mail : alexandre.maille@fft.fr

Ligue des Hauts-de-France de Tennis – 93 rue du Fort– 59701 MARCQ-EN-BAROEUL
Tél : +33 (0) 3 20 81 87 30 – ligue.hautsdefrance@fft.fr – www.ligue.fft.fr/hautsdefrance

Ligue des Hauts-de-France – Antenne – 45 rue Sainte Beuve– 80000 AMIENS
Tél : +33(0) 3 22 33 76 70